
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 04/03/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , Mme Y. RUPERT, MM. P. ALEXANDRE, PANARIELLO, L. JOUBERT. H. SOULE, Y. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

500644 LES CLAYES S/S BOIS USM

La mairie nous a donné les dates de fermeture des terrains (pelouse et synthétique) suivantes:

- 2 et 3 mars 2019
- 9 et 10 mars 2019
- 20 et 21 avril 2019 (uniquement la pelouse)
- 22 avril 2019
- 27 et 28 avril 2019
- 1^{er} mai 2019
- 4 et 5 mai 2019
- 8 mai 2019
- 30 mai 2019
- 10 juin 2019

Merci au club de nous fournir la liste des matchs concernés.

509810 CELLOIS C.S.

Dans le cadre des matchs de Coupe des Yvelines du 7 Avril 2019 prochain, les équipes U17 et U19 jouent à domicile à 13h au Stade Duchesne. Le club souhaiterait faire jouer les U17 à 12h et les U19 à 14h15.

La commission dit match à jouer à 12h30 et 15h et demande au CELLOIS de prévenir les clubs adverses.

508713 MARLY LE ROI U.S.

581215 ULMR F.C.

Pris note des courriers. La Commission reporte les matchs à domicile et maintient ceux à l'extérieur.

519963 AUBERGENVILLE F.C.

Suite à l'arrêté temporaire portant fermeture du terrain en herbe n°1 et du terrain synthétique Alain Mimoun pour les 23 et 24 Mars 2019, les matchs suivant sont reportés au 08/05/2019 :

U19 D2-A DU 24/03/2019

N°53345.2 AUBERGENVILLE FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

U19 D3-A DU 24/03/2019

N°54094.2 AUBERGENVILLE FC 2 / ETANG ST NOM ES 1

537683 HARDRICOURT U.S.

Pris note du courrier.

Suite à un engagement de la mairie sur un match avec le VARIETE CLUB, demande d'HARDRICOURT pour le report d'un match et

avancer l'horaire des deux autres matchs :

SENIORS D1-U DU 19/05/2019

50062.2 HARDRICOURT US 1 / SARTROUVILLE FC 1

Match à jouer le 5 Mai 2019.

SENIORS D2-B DU 19/05/2019

50195.2 HARDRICOURT US 2 / VELIZY ASC 1

Match à jouer à 14H.

U17 D4-A DU 19/05/2019

52430.2 HARDRICOURT/MEZY US 1 / EPONE USBS 1

Match à jouer à 12h.

La commission demande à HARDRICOURT de prévenir les deux clubs.

513620 GUYANCOURT ES

Demande de GUYANCOURT pour inscrire une équipe féminine en coupe des YVELINES SENIORS.

La commission ne peut donner suite à votre demande, les quarts de finales ayant déjà été programmés.

SENIORS

527985 PLAISIROIS F.O.

Pris note du courrier et transmis à la CDA.

U17

D4-A DU 24/02/2019

52379.2 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

Après étude du dossier, la commission confirme le forfait de JUZIERS.

D3-A DU 10/03/2019

52325.1 MAGNANVILLE FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1

Pris note du courrier de MESNIL LE ROI.

La commission dit match à jouer à 12h en raison d'un match programmé à 15h.

U15

D5-B DU 19/01/2019

55085.1 VAUXOISE E.S. 1 / CHAMBOURCY A.S.M. 1

Pris note du courrier de VAUXOISE.

La commission dit match à jouer le 06/04/2019 et annule les pénalités aux deux clubs.

D5-A DU 09/02/2019

54999.2 MANTES LA VILLE F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Pris note du courrier de BREVAL match à jouer le 08 mai 2019.

DEMANDES

VETERANS

D5-E DU 10/03/2019

53765.2 VOISINS F.C. 13 / TREMBLAY S/ MAULDRE 11

Ayant déjà 3 matchs de vétérans programmés à domicile et seulement 2 terrains, demande de VOISINS pour reporter ce match de D5 à une date ultérieure.

La Commission dit match à jouer le 08 mai 2019.

D5-A

51449.2 AUBERGENVILLE FC 13 / AUBERGENVILLE PORT. 11

Au vu des problèmes d'alternances rencontrés avec l'équipe CDM des Portugais d'Aubergenville et des créneaux restants disponibles,

demande de AUBERGENVILLE pour reprogrammer ce match le Dimanche 28 Avril 2019 à 9h30.

La Commission donne son accord.

D2-A DU 10/03/2019

50862.2 GARGENVILLE/LAINV 11 / CROISSY US 11

Demande de CROISSY pour reporter le match au Dimanche 07/04/2019.

La Commission ne peut accepter votre demande, GARGENVILLE/LAINVILLE ayant un match de programmé ce jour là.

U19

D3-A DU 07/04/2019

53989.2 MAGNANVILLE FC 1 / VAUXOISE ES 1

Sur le journal n°1599 ce match a été programmé au 05/05/2019, puis il a été reprogrammé au 07/04/2019 dans le dernier journal n°1600.

Or le nécessaire ayant été fait pour que la rencontre se joue comme prévu le 05/05/2019, demande de MAGNANVILLE pour reprogrammer le match au 05/05/2019 sachant que les 2 équipes sont disponibles.

La Commission a reporté ce match le 07/04/2019 afin de vous éviter de jouer pendant les vacances scolaires.

D3-B

54079.2 ULMR F.C. 1 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de BOUGIVAL pour décaler la rencontre, initialement prévue le 10/03/2019, au 07/04/2019.

Accord de ULMR.

Ce match a été déjà reprogrammé (voir le journal DYF N° 1600).

U15

D5-A DU 30/03/2019

55002.2 BOUAFLE/FLINS ENT. 2 / AUBERGENVILLE FC 1

Les demi-finales U15 futsal ayant lieu le Dimanche 31 Mars 2019, demande de AUBERGENVILLE pour reporter la rencontre de championnat à une date ultérieure pour éviter que les joueurs jouent 2 jours d'affilée.

La Commission dit match à jouer le 04/05/2019.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A

60078.1 IN AS 1 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

Ce match ayant été reporté du 18/02/2019, demande de IN AS pour reprogrammer cette rencontre le 11/03/2019.

Accord de MAISONS-LAFFITTE.

La Commission donne son accord.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE UNIQUE

54944.1 MEZIERES/SERBIE 12 / MAUREPAS AS 2

Demande de MEZIERES/SERBIE pour reprogrammer cette rencontre le 27/03/2019.

Accord de MAUREPAS.

La Commission donne son accord.

COUPE DES YVELINES U15

1/4 DE FINALE DU 09/03/2019

60260.1 ST CYR AFC 1 / VILLENES ORGEVAL 1

En raison de la qualification des U15 de ST CYR en CY Futsal, le match de CY a été reporté du 23/02/19 au 09/03/19. Or le 22/02/19 VILLENES ORGEVAL a fait la demande de reporter la rencontre au Mercredi 13/03/19 sachant que l'effectif et l'encadrement ne seraient pas disponibles lors des vacances scolaires.

Demande de VILLENES / ORGEVAL pour reporter cette rencontre au Mercredi 13/03/19 à 19h.

La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

U13F

POULE A DU 16/02/2019

59937.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / CONFLANS F.C. 1

Pris note du rapport de MONTIGNY. La commission rappelle que la composition doit être préparée en amont et ne nécessite dans ce cas pas de connexion. La commission sanctionne l'équipe de Montigny selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 €.

DEMANDES DE RAPPORT

U17

D4-D DU 17/02/2019

52573.2 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTFORT FC 1

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

SENIORS F A 7

POULE UNIQUE DU 16/02/2019

59994.1 GUYANCOURT ES 2 / VOISINS F.C. 1

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

AUDITION(S)

U15

D2-B du 09/02/2019

52729.2 – VIROFLAY USM 1 / BAILLY NOISY 1

La Commission,
après audition des personnes convoquées :

VIROFLAY

Noredine ELMOSTEFA Lic 2399060368 Educateur
Amadeu FERNANDES BAROLO Lic 2358032514 Vice Président

BAILLY NOISY

Louis LENAFF Educateur Lic 2398045203
Jean Jacques LENAFF Président Lic 2398059788

Considérant que le club de Viroflay a demandé en premier lieu au club de BAILLY-NOISY d'accepter de reporter le match en raison d'un match amical avec le PSG et que le club de BAILLY-NOISY a refusé en indiquant que ce motif ne serait pas valable pour le D.Y.F (faits non niés par VIROFLAY) .

Considérant que de ce fait, le club de VIROFLAY a demandé le report du match au D.Y.F. avec pour motif un déplacement en province (justificatif transmis suite à la demande du D.Y.F.).

Considérant que le Club de Viroflay informe que le déplacement en province a été annulé suite à des fermetures de terrains.

Considérant que les matches amicaux PSG-VIROFLAY et VERSAILLES-VIROFLAY joués le 09/02/2019 n'ont pas été déclarés au D.Y.F., que le déplacement à OYRE n'a pas été déclaré au D.Y.F.
Considérant que des contradictions sont apparues dans les propos des deux représentants de VIROFLAY.
Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes concernées, décide match perdu par pénalité à l'équipe de VIROFLAY 0 but –1 point pour en attribuer le gain à BAILLY-NOISY 3 points 0 but.